

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à vingt heures quinze minutes en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur RIOU Brendan, Maire

Date de convocation : 12 mai 2026

Date d'affichage : 12 mai 2026

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

Quorum atteint

Etaient présents : RIOU Brendan, Maire – THOMAS Anne-Laure – BRONNEC Jean-Vincent – MALTRET Aurélie - GRANNEC Catherine – GUILLOU Stéphane - GUIRIEC Erwan - QUELEN Jean-René – COÏC Iwan – BOUCHER Lucia – LEGRIS Jean-Pierre – GUILLERME Jean-Yves

Procuration : PICHERIT Loïc à RIOU Brendan et LE VEN Moira à MALTRET Aurélie

Absente excusée : TOUBOULIC Brigitte

Secrétaire de séance : BOUCHER Lucia

Désignation du secrétaire de séance

Madame BOUCHER Lucia est désignée secrétaire de séance par l'assemblée.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 avril 2026
- Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs CCID
- Vote des subventions aux associations pour l'année 2026
- Décisions modificatives de crédits Budget Commune
- Partenariat avec l'EPCC Domaines et Musées départementaux - Chemins du Patrimoine en Finistère pour l'acquisition de billets d'entrée du Domaine de Trévarez au profit des administrés
- Modification des délégués au Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) (*doublon de représentation : Le Maire représentant également la CCHC*)
- Election des membres des diverses commissions communales (actualisation)
- Délibération relative aux délégations accordées par le conseil municipal au maire
- Questions diverses

OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

Délibération N°2026-028

Le Conseil Municipal,

- vu le projet de procès-verbal de la séance du 7 avril 2026
- considérant la présentation faite par Monsieur RIOU Brendan, Maire,

Après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 7 avril 2026.

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 21 mai 2026

OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Délibération N°2026-029

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 1650-1 du code général des impôts une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué et de six commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants pour les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Aussi, la Direction Départementale des Finances Publiques demande l'établissement d'une liste de proposition comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants afin qu'elle désigne six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, fait la proposition suivante :

	<i>Civilité</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>
1	Mme	RIOU	Isabelle
2	M.	FONTAINE	Manuel
3	Mme	MELL	Marie-Annette
4	M.	LE CLEC'H	Yannick
5	M.	GOUIFFES	Jean-Claude
6	M.	LE MAO	Jean-Yves
7	M.	RIVOAL	Emile
8	M.	HELIAS	Jean-François
9	M.	LE MOAL	Hervé
10	M.	HERVIOU	Louis
11	M.	PICHERIT	Loïc
12	Mme	THOMAS	Anne-Laure
13	M.	BRONNEC	Jean-Vincent
14	M.	LEGRIS	Jean-Pierre
15	M.	GUILLERME	Jean-Yves
16	Mme	GRANNEC	Catherine
17	M.	GUILLOU	Stéphane
18	Mme	LE VEN	Moira
19	M.	QUELEN	Jean-René
20	Mme	MALTRET	Aurélie
21	M.	GUIRIEC	Erwan
22	Mme	TOUBOULIC	Brigitte
23	Mme	BOUCHER	Lucia
24	M.	COÏC	Iwan

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 21 mai 2026

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2026

Délibération N°2026-030

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de voter les subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT en EUROS
Association Parents d'Elèves Ecole des sources de Saint-Goazec	2 500.00
Amicale des sapeurs pompiers de Saint-Goazec	140.00
Association Prim'vert Saint-Goazec	360.00
Association Prim'vert Saint-Goazec Participation pour voyage (Brennilis) de la commune sous réserve de sa réalisation	490.00

Société de Chasse la Biche Saint-Goazec <i>(Loïc PICHERIT et Jean-René QUELEN ne prenant pas part au vote)</i>	300.00
Association de sauvegarde de la chapelle du Moustoir Saint-Goazec	140.00
Société sportive Saint-Goazec - sous réserve de la continuité du club <i>(Aurélie MALTRET et Anne-Laure THOMAS ne prenant pas part au vote)</i>	1 350.00
Société sportive Saint-Goazec pour organisation des jeux du pardon de juillet 2026 <i>(Aurélie MALTRET et Anne-Laure THOMAS ne prenant pas part au vote)</i>	400.00
Association Sentiers Nature Saint-Goazec	140.00
Association Les Darts Vador Saint-Goazec	300.00
Association Les palets des Montagnes Noires Saint-Goazec	140.00
USC Handball Châteauneuf-du-Faou	60.00
Handball Club de Pleyben	150.00
DC Carhaix	30.00
Association des Maires et Présidents d'EPCI du Finistère AMF 29	283.88
Association des Maires Ruraux du Finistère	130.00
DDEN secteur Châteauneuf-du-Faou (sous réserve de demande)	30.00
Association Céline et Stéphane Leucémie Espoir Châteauneuf-du-Faou	50.00
TELETHON-AFM Délégation du Finistère	100.00
Solidarité Paysanne du Finistère	50.00
Amicale des donneurs de sang Châteauneuf-du-Faou	50.00
La Gourinoise GOURIN (56)	50.00
Rêves de Clown LORIENT (56)	50.00
Secours catholique du Pays Dardoup	100.00
Rés'Agri Centre CARHAIX (29)	100.00
GAB 29 Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère LE FAOU (29)	50.00
CIDFF du Finistère BREST (29)	50.00
TOTAL	7593.88

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 21 mai 2026

OBJET : BUDGET COMMUNE : DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS – ANNEE 2026

Délibération N°2026-031

Monsieur Le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2026 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits et de voter des crédits supplémentaires ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-10222 : FCTVA	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 10222 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €
Total Général		5 000.00 €		5 000.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les virements de crédits ci-dessus.

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 21 mai 2026

OBJET : PARTENARIAT AVEC L'EPCC DOMAINES ET MUSEES DEPARTEMENTAUX – CHEMINS DU PATRIMOINE EN FINISTERE- POUR L'ACQUISITION DE BILLETS D'ENTREE AU BENEFICE DES ADMINISTRÉS
Délibération N°2026-032

Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'achat de billets d'entrée au Domaine de Trévarez pour les administrés de la commune avec l'EPCC Domaines et musées départementaux – chemins du patrimoine en Finistère. Le prix d'un billet étant de 3.50 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'acquérir autant de billets que nécessaire au tarif de 3.50 € au bénéfice des administrés de la commune pour l'année 2026 et autorise Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Les crédits seront inscrits au budget au compte 65888.

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 21 mai 2026

Dans un premier temps, une commande de 300 billets sera effectuée puis les commandes seront faites en fonction de la demande.

OBJET : DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENT DU FINISTERE

Délibération N°2026-033 remplace en partie la délibération N° 2026-022 ayant le même objet.

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a été nommé pour représenter la Communauté de Communes de Haute Cornouaille au SDEF et qu'il ne peut donc plus représenter la Commune pour cette même instance. Il y a donc lieu de procéder à une nouvelle élection de délégués.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a procédé à l'élection des délégués au sein du SDEF.

Délégués titulaires :

- 1) PICHERIT Loïc
- 2) LEGRIS Jean-Pierre

Délégués suppléants :

- 1) BRONNEC Jean-Vincent
- 2) GUILLERME Jean-Yves

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 22 mai 2026

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DES DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES

Délibération N°2026-034 annule et remplace la délibération 2026-014 ayant le même objet

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a procédé à la mise à jour des membres des diverses commissions communales à la suite de l'installation d'un nouveau conseiller et d'ajustements :

Commission Finances

Président : Brendan RIOU

Membres : Loïc PICHERIT, Anne-Laure THOMAS, Jean-Vincent BRONNEC, Aurélie MALTRET, Erwan GUIRIEC, Jean-Pierre LEGRIS.

Commission Technique

Voirie, Urbanisme, Bâtiment communaux, Travaux, Cimetière

Président : Loïc PICHERIT

Membres : Jean-René QUELEN, Jean-Vincent BRONNEC, Iwan COÏC, Brendan RIOU, Moira LE VEN, Brigitte TOUBOULIC, Stéphane GUILLOU, Jean-Yves GUILLERME, Anne-Laure THOMAS.

Commission Affaires Culturelles

Bibliothèque, Evénements, Sport, Associations, Gestion des salles municipales

Présidente : Anne-Laure THOMAS

Membres : Lucia BOUCHER, Jean-René QUELEN, Jean-Vincent BRONNEC, Aurélie MALTRET, Iwan COÏC, Catherine GRANNEC, Brigitte TOUBOULIC, Brendan RIOU, Stéphane GUILLOU.

Commission Affaires Sociales

Action sociale, bien vivre à Saint-Goazec pour toutes les générations.

Présidente : Aurélie MALTRET

Membres : Catherine GRANNEC, Moira LE VEN, Iwan COÏC, Jean-Pierre LEGRIS, Lucia BOUCHER, Brendan RIOU.

Commission Communication

Stratégie de communication, outils de communications

Président : Brendan RIOU

Membres : Iwan COÏC, Brigitte TOUBOULIC, Lucia BOUCHER, Erwan GUIRIEC, Anne-Laure THOMAS, Moira LE VEN, Jean-Vincent BRONNEC, Catherine GRANNEC, Jean-Yves GUILLERME.

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 22 mai 2026

OBJET : DELIBERATION RELATIVE AUX DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Délibération N°2026-035 complétant la délibération N° 2026-013 ayant le même objet

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur Le Maire une délégation prévue par l'article L2122-22 du CGCT,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne délégation au maire pour la durée de son mandat dans le domaine suivant mentionné à l'article L2122-22 du CGCT :

- N°6 - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes (délibération N°2026-013)
- N°8 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

- N°27 – De procéder dans tous les cas, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ; pour les projets validés en Conseil Municipal et les projets n'excédant pas 2000 € H.T.

Délibération votée à l'unanimité – Reçue à la Préfecture le 22 mai 2026

Questions diverses :

- Le prochain conseil municipal concernant les élections sénatoriales (désignation de délégués et de suppléants) aura lieu le **vendredi 5 juin 2026 à 17 heures à la mairie.**